



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 23 novembre 2021]**

Date de la convocation

17 novembre 2021

Date d'affichage

24 novembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 2

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Arnaud ELGOYHEN, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Christelle HARDY, Alice GAUTREAU

**Absents** : Thomas DOMENECH

**N° 105/ 2021**

*Secrétaire de séance : Eric PILUDU*

**OBJET DE DELIBERATION : Convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour la réalisation d'un projet de collecte de pneus agricoles**

Considérant qu'il est jugé opportun de collecter et de recycler les pneus usagés des agriculteurs du territoire communal via les opérations suivantes :

- Préparation logistique de la collecte de pneus agricoles usagers, en lien avec les agriculteurs et les communes
- Collecte de ces pneus et transport à un point de recyclage
- Bilan détaillé de chaque point de collecte, par commune.

Considérant l'expertise des services de la Communauté d'Agglomération en matière de collecte des déchets ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle la Commune, entend confier aux services de la Communauté d'Agglomération une opération globale en matière de collecte et de recyclage de pneus agricoles ;

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- de confier mandat en application des articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du CGCT, aux services de la Communauté d'Agglomération afin d'organiser, de piloter et surveiller l'opération globale de collecte de pneus,
- d'approuver la participation financière de la commune au coût TTC de la collecte sur son territoire communal,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour la réalisation d'une prestation de service de collecte des pneus agricoles (projet joint en annexe), ainsi que les avenants éventuels à cette convention.

**1 ANNEXE**

**VOTE : à l'unanimité des membres présents**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**CONFIE MANDAT** aux services de la Communauté d'Agglomération afin d'organiser, de piloter et surveiller l'opération globale de collecte de pneus,

**APPROUVE** la participation financière de la commune au coût TTC de la collecte sur son territoire communal,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour la réalisation d'une prestation de service de collecte des pneus agricoles (projet joint en annexe), ainsi que les avenants éventuels à cette convention,

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire de signer toutes autres pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 24 novembre 2021**